

LES JEUNES FACE AU MARCHÉ DU TRAVAIL EN FRANCE: ENTRE DIFFICULTÉS D'INSERTION ET STRATÉGIES DE PÉNÉTRATION

Jean-Michel UHALDEBORDE

Professeur de Sciences Économiques
Faculté Pluridisciplinaire de Bayonne-Anglet-Biarritz
Université de Pau et des Pays de l'Adour

INDEX

1. INTRODUCTION.... 159; 2. LE DURCISSEMENT DES CONDITIONS D'INSERTION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL.... 160; 2.1. LES SPÉCIFICITÉS DE L'EXPOSITION AU RISQUE CHÔMAGE POUR LES JEUNES.... 161; 2.2. L'EFFICACITÉ CONTRADICTOIRE DES ACTIONS SPÉCIFIQUES D'INSERTION DES JEUNES.... 168; 3. LE RELÂCHEMENT DU LIEN EMPLOI-FORMATION.... 172; 3.1. L'AFFAIBLISSEMENT DU RÔLE PROTECTEUR DU DIPLÔME.... 172; 3.2. L'AFFAIBLISSEMENT DU RÔLE PROMOTEUR DU DIPLÔME.... 175; 4. CONCLUSION.... 177; 5. BIBLIOGRAPHIE.... 177.

1. Introduction

A l'exception de quelques pays, le continent européen est enlisé dans un chômage de masse. Cette donnée persistante, qui n'a guère connu que de brèves périodes de repli depuis 20 ans, constitue un des défis essentiels auxquels sont confrontées, et pour de longues années, les sociétés européennes. Sans suggérer la moindre hiérarchie dans la gravité individuelle des situations, le chômage des jeunes donne un tour collectivement encore plus inquiétant à la question de l'emploi. Depuis le début des années 80, de "bof génération" en "boss génération", les 15-24

ou 29 ans, selon les intervalles d'âges habituellement retenus par les statisticiens pour délimiter les jeunes, relèvent de ces "générations sacrifiées" des "vingt calamiteuses", coincées entre Sida et chômage.

Une comparaison internationale permet d'observer que la France, à l'instar de certains de ses voisins (Espagne, Italie, Irlande), affiche un niveau nettement supérieur de chômage des jeunes. Le caractère plus accusé de cette forme de sélectivité sur le marché du travail soulève toute une série d'interrogations quant à ses causes et ses conséquences. Il serait bien prétentieux de tenter d'examiner les multiples explications et implications, tant individuelles que collectives, d'une réalité multidimensionnelle alimentant de très nombreux travaux de recherche et d'enquêtes. L'attention mérite de se focaliser sur ce qui paraît constituer le point névralgique du chômage des jeunes: **l'accès au marché du travail à l'issue de la période de formation initiale**. Parfois des regards accusateurs se tournent vers l'institution scolaire qui serait incapable d'assurer une correcte adéquation entre les formations dispensées et les attentes de l'appareil productif. Tous ces phénomènes étant cependant dotés d'une assez forte inertie, seul un examen dans la durée crée les conditions de pertinence et de fiabilité du diagnostic. On peut espérer que la mise en perspective historique permette de déceler des tendances qui, par leur persistance, suggèrent l'oeuvre de distorsions structurelles. Au-delà du diagnostic sur la nature même du risque chômage auquel sont exposés les jeunes, cette approche conduit alors à s'interroger sur le lien, essentiel pour les jeunes, entre formation et emploi. Souvent présenté comme un passeport pour pénétrer sur le marché du travail, le diplôme constitue-t-il toujours et encore un visa pour l'emploi? En d'autres termes, **le durcissement des conditions d'insertion des jeunes sur le marché du travail (I), n'exprime-t-il pas un relâchement du lien formation-emploi (II)?**

2. Le durcissement des conditions d'insertion sur le marché du travail

Au cours des vingt dernières années, le mode de fonctionnement du marché du travail a considérablement changé sous la pression de la recherche d'une plus grande flexibilité. Ses expressions en sont multiples: révision des conditions d'embauche, assouplissement de celles de licenciement, adaptation des modes de formation des salaires, changements dans les conditions de travail, réduction de l'indemnisation des chômeurs afin de diminuer le salaire de réserve etc.. Ces bouleversements se sont produits dans un contexte socio-économique défavorable organisé par la conjonction d'une expansion des ressources de main d'oeuvre (pression démographique et arrivée massive des femmes sur le marché du travail) et d'une réduction sévère des créations d'emplois. Il ne pouvait mécaniquement en résulter qu'une explosion du chômage. Ces conditions globales ne permettent cependant pas de prendre la mesure de la persistance des spécificités du risque chômage auquel les jeunes sont exposés. Parce que souvent premières victimes, ils sont également les bénéficiaires de toute une série de dispositifs qui visent à favoriser le franchisse-

ment de la barrière de l'emploi. La perception de l'importance du chômage des jeunes ne peut être indépendante de l'intervention de ces actions spécifiques visant à réduire le nombre de chômeurs jeunes. On peut cependant s'interroger sur l'efficacité réelle et les effets induits de ces mesures ciblées sur les publics jeunes.

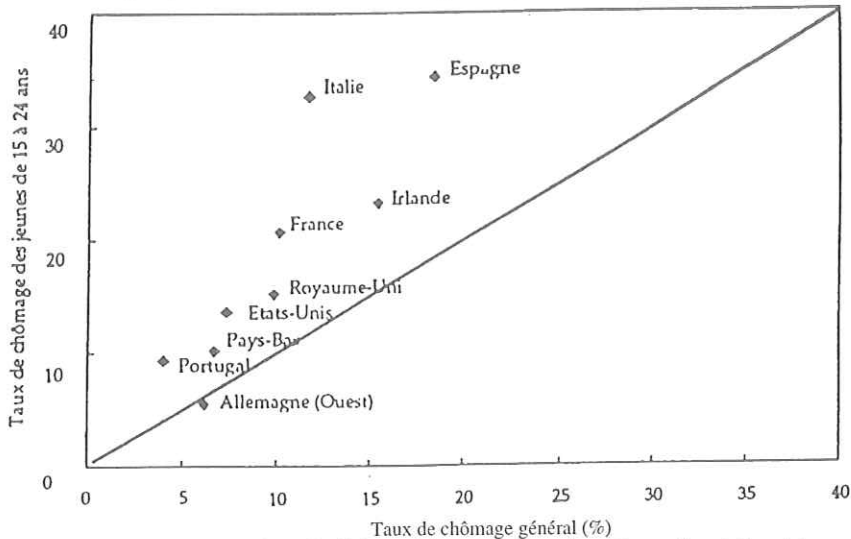
2.1. Les spécificités de l'exposition au risque chômage pour les jeunes

Pour l'essentiel, le risque chômage pour les jeunes paraît présenter une double caractéristique: quantitative, dès lors que le niveau d'exposition s'avère plus élevé, mais aussi qualitative, dans la mesure où la nature du risque est sensiblement différente de celle des difficultés auxquelles sont confrontées les autres tranches d'âges de la population.

2.1.1. Un niveau supérieur de risque

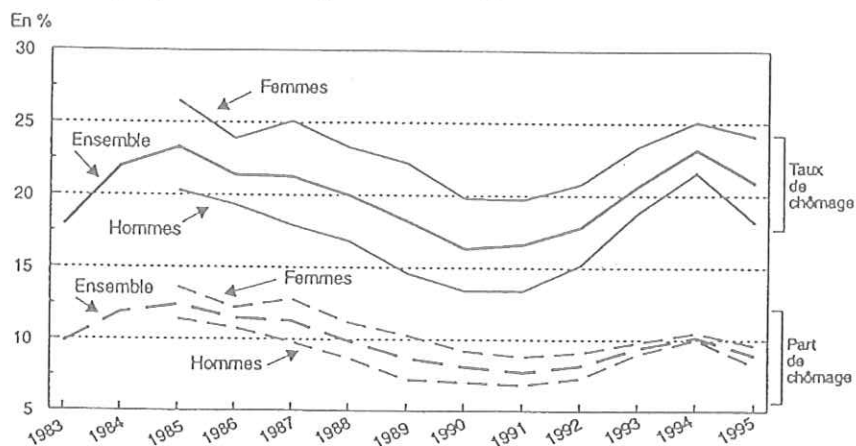
A l'exclusion remarquable de l'Allemagne (du moins dans sa partie occidentale), au début des années 90, tous les pays européens sont marqués par un niveau de chômage supérieur pour les jeunes (graphique 1). Sans atteindre le degré de gravité de l'Espagne ou de l'Italie, la France se détache du lot des pays pour lequel cette surexposition au risque chômage est limitée. Cette situation appelle deux séries de remarques quant à la signification des mesures du chômage habituellement utilisées et quant à l'évolution du phénomène lui-même.

Graphique 1 - Le taux de chômage des jeunes (1992)



Sources: OCDE, Statistiques de la population active et Perspectives de l'emploi.

Graphique 2 - Taux et part de chômage * des 16 - 25 ans



*Part de chômage : le nombre de jeunes chômeurs est rapporté à la population totale des 16-25 ans.

Taux de chômage : le nombre de jeunes chômeurs est rapporté aux actifs de même âge (occupant un emploi ou au chômage), non compris le service national, y compris l'apprentissage.

Les concepts diffèrent de ceux utilisés traditionnellement.

Source: INSEE Première, n° 452, mai 1996

La mesure du chômage pour une tranche d'âge met en oeuvre deux indicateurs globaux dont les différences de niveau et d'évolution conditionnent la perception du phénomène.

- L'indicateur de **taux de chômage** correspond au rapport du nombre de chômeurs (selon les variantes que supporte leur délimitation par référence aux définitions du B.I.T. ou aux normes administratives par exemple pour la France, l'Agence Nationale pour l'Emploi - ANPE-) aux actifs. Cet indicateur mesure l'exposition au risque pour les jeunes effectivement présents (hormis les militaires) sur le marché du travail.

- L'indicateur de **part du chômage** rapporte le nombre de chômeurs à la population totale (actifs et inactifs). Il permet d'apprécier le poids du chômage dans la tranche d'âge considérée. Mécaniquement, il se décompose comme le produit du taux de chômage par le taux d'activité:

part du chômage = taux de chômage * taux d'activité

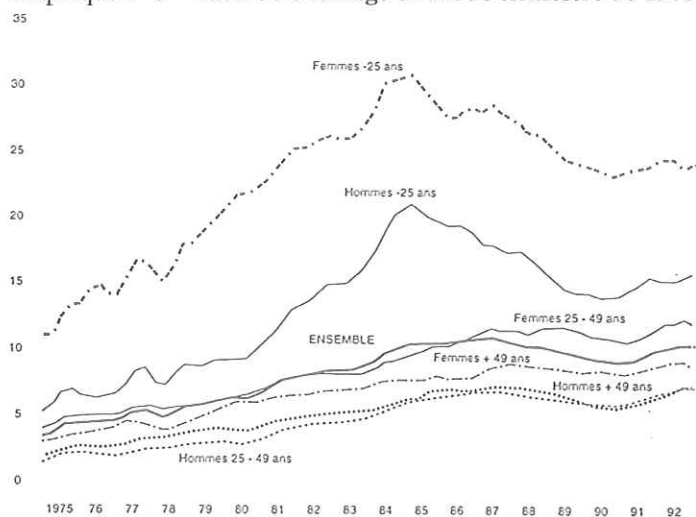
$$\frac{\text{CHOM}}{\text{POP}} = \frac{\text{CHOM}}{\text{ACTI}} * \frac{\text{ACTI}}{\text{POP}}$$

Cette distinction méthodologique a pour mérite d'attirer l'attention sur les limites des indicateurs quant à la perception du chômage des jeunes. Les illusions statistiques risquent de fausser les interprétations des situations. Ainsi, le taux de chômage est souvent utilisé à tort pour exprimer la part du chômage. La tentation est forte de traduire un taux de chômage de 25 % par la formule "un jeune sur quatre est au chômage", gommant ainsi le fait qu'il s'agit d'un jeune *actif* sur quatre. En revanche, le recours à l'indicateur de part du chômage occulte les difficultés que rencontrent effectivement les jeunes sur le marché du travail. A ce titre, d'autres indicateurs adossés aux variables particulièrement discriminantes en matière de chômage des jeunes (ancienneté sur le marché du travail, niveau de formation) sont d'un plus grand intérêt. Leur obtention est cependant moins aisée.

En dépit de ces réserves, et avec la prudence nécessaire, c'est essentiellement sur le taux de chômage, indicateur le plus courant, que se fondera le regard rétrospectif. Au demeurant, la comparaison des deux indicateurs sur la période 1983-1995 (graphique 2) permet de constater que la différence de niveau (du simple au double) se coule dans des évolutions relativement similaires. En termes tendanciels, la référence à l'un ou l'autre des indicateurs n'est pas ici déterminante.

Depuis le milieu des années 1970, le taux de chômage des jeunes a connu une hausse spectaculaire mais peu régulière (graphique 3). Trois phases se distinguent, sans que de ce point de vue, la différence d'exposition au risque entre les hommes et les femmes joue un rôle déterminant, les deux sous-ensembles étant confrontés aux mêmes évolutions.

Graphique n° 3 - Taux de chômage en fin de trimestre de 1975 à 1992



Jusqu'à fin 1984, les taux de chômage croissent vivement, leur niveau étant multiplié par près de 3 pour les femmes (de 11 % à 30 %) et par 4 pour les hommes (de 5 % à 20 %). En valeurs absolues, le nombre de chômeurs dans la tranche d'âges 15-29 ans passe de 441 000 à plus de 1 340 000 (tableau 1). Au cours de cette première phase particulièrement noire pour l'emploi des jeunes, c'est la sous-catégorie 15-19 ans qui affiche en 1985 l'exposition la plus élevée au risque chômage (taux de chômage de 34 %) (tableau 2).

La seconde moitié de la décennie 80, caractérisée par une amélioration de l'environnement économique, enregistre un repli sensible du chômage des jeunes. La diminution des taux de chômage est plus importante que pour les autres catégories d'âges. Le nombre de chômeurs jeunes redescend en 1990 à 1 million, seule la tranche la plus âgée (25-29 ans) enregistrant un léger accroissement de la masse et du taux de chômage. Les parts du chômage retracent les mêmes orientations.

Depuis le début des années 90, à l'instar de la situation de l'ensemble du marché du travail, celle des jeunes se dégrade à nouveau. La dérive haussière, en dépit d'un retournement à compter du printemps 1994 (qui explique le recul du taux de chômage au sens du BIT dans l'enquête emploi de mars 1995) (tableau 3), reprend son cours dès juillet 1995.

Au total, depuis 1975, tout en marquant une sensibilité à la conjoncture, les jeunes auront été tout particulièrement affectés par la montée du chômage. Subissant une surexposition à ce risque, la pertinence de cette caractéristique incite à y rechercher, plus qu'une simple différence de niveau, une différence de nature.

2.1.2. Une différence de nature du risque

Les tentatives de représentation du changement de gravité du chômage avec l'installation de la crise économique ont été légion. Elles débouchent sur une variété d'explications et de typologies du chômage. Au regard de la spécificité du risque auquel sont exposés les jeunes, deux aspects sont à mettre en exergue.

Tout d'abord, la nature du chômage est particulière. On peut (trop) schématiquement y distinguer celui qui résulte de la perte d'un emploi et celui s'exprime par l'impossibilité d'accéder à un emploi. Le premier, expression typique de chômeurs de crise revêt différentes facettes: selon les cas, il sera répétitif, de reconversion ou d'exclusion (J. Freyssinet). Répétitif, il se caractérise par des successions rapides de périodes d'activité et d'inactivité. Les jeunes et les femmes en forment le noyau dur. De reconversion, il concerne majoritairement des adultes masculins qualifiés et apparaît consécutivement à des licenciements économiques. D'exclusion, le chômage affecte plus particulièrement les travailleurs qui présentent des handicaps (quelle

qu'en soit la nature). Il est l'antichambre du glissement vers la marginalité. Sans être à l'abri de ce dernier cas de figure, les jeunes sont principalement concernés par le chômage répétitif. Du moins ceux qui ont pu accéder à un emploi car la difficulté première et singulière se trouve pour eux dans le franchissement du mur du premier poste de travail. Le chômage des jeunes est d'abord un chômage d'insertion. Le fait que le passage par le chômage soit devenu quasiment obligé pour le plus grand nombre de jeunes avant de décrocher un premier emploi a conduit à évoquer un chômage de "conscription" (INSEE).

Tableau 1 - Évolution de la répartition des jeunes depuis vingt ans
(%)

	1975	1980	1985	1990	1994
% d'étudiants (1)					
15-29 ans	29,6	33,0	35,3	41,0	44,6
15-19 ans	70,9	76,3	81,8	87,4	91,9
20-24 ans	15,8	17,6	20,7	32,7	43,0
25-29 ans	2,4	3,1	2,6	3,5	4,4
Taux d'activité (2)					
15-29 ans	60,7	59,2	57,2	53,0	50,0
15-19 ans	27,1	22,1	16,2	11,4	6,7
20-24 ans	74,6	74,0	71,8	61,3	51,9
25-29 ans	80,1	83,0	84,3	85,8	86,2
% en emploi					
15-29 ans	57,2	52,8	46,6	45,0	39,7
15-19 ans	23,8	16,7	10,7	9,2	4,9
20-24 ans	69,9	63,0	54,8	49,5	37,5
25-29 ans	77,4	78,1	74,8	75,9	72,3
% au chômage					
15-29 ans	3,5	6,4	10,6	8,0	10,3
15-19 ans	3,3	5,4	5,5	2,2	1,8
20-24 ans	4,7	9,0	17,0	11,8	14,4
25-29 ans	2,7	4,9	9,5	9,9	13,9
Taux de chômage (3)					
15-29 ans	5,8	10,9	18,6	15,0	20,7
15-19 ans	12,1	24,5	34,0	19,0	26,2
20-24 ans	6,3	12,2	23,7	19,2	27,7
25-29 ans	3,3	5,9	11,2	11,6	16,1

(1) Certains étudiants ont aussi un emploi.

(2) En emploi ou au chômage, au sens du BIT.

(3) Nombre de chômeurs rapporté au nombre d'actifs.

Tableau 2 - Nombre de jeunes en études, en emploi, au chômage depuis vingt ans (en milliers)

	1975	1980	1985	1990	1994
Nombre de jeunes					
15-29 ans	12 513	12 524	12 610	12 566	12 167
15-19 ans	4 169	4 294	4 237	4 159	3 727
20-24 ans	4 077	4 099	4 221	4 178	4 227
25-29 ans	4 268	4 131	4 152	4 229	4 214
Nombre d'étudiants (1)					
15-29 ans	3 703	4 128	4 448	5 149	5 430
15-19 ans	2 957	3 276	3 467	3 635	3 426
20-24 ans	642	723	874	1 366	1 818
25-29 ans	103	128	107	148	186
Nombre d'emplois (2)					
15-29 ans	7 151	6 608	5 871	5 663	4 821
15-19 ans	993	718	452	385	186
20-24 ans	2 852	2 666	2 313	2 070	1 585
25-29 ans	3 306	3 224	3 106	3 207	3 050
Nombre de chômeurs (2)					
15-29 ans	441	805	1 342	1 001	1 257
15-19 ans	137	233	232	90	66
20-24 ans	190	369	717	491	607
25-29 ans	114	203	393	419	584

(1) Certains étudiants ont aussi un emploi.

(2) Au sens du BIT.

Source: Enquête Emploi reproduit dans M.MERON, Cl. MINNI (1995)

Tableau 3 - Taux de chômage d'après les enquêtes Emploi

	Mars 1991	Mars 1992	Mars 1993	Mars 1994	Mars 1995	Mars 1996
Effectifs au chômage (1) (milliers)						
Ensemble	2228	2496	2781	3115	2935	3096
Hommes	973	1098	1302	1503	1360	1460
Femmes	1255	1398	1479	1612	1575	1638
Taux de chômage selon l'âge (%)						
Ensemble	9,1	10,1	11,1	12,4	11,6	12,1
15-24 ans	19,4	20,8	24,6	27,7	25,9	26,4
25-49 ans	8,0	9,0	10,1	11,5	10,7	11,4
50 ans et plus	6,5	7,6	7,3	7,8	7,7	8,0

(1) Le chômage est entendu au sens du BIT. En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le BIT, les chômeurs sont:

a) les personnes satisfaisant simultanément aux critères suivants: recherche d'un emploi, démarches effectives, disponibilité, absence d'occupation professionnelle au cours de la semaine de référence. Elles constituent la population sans emploi à la recherche d'un emploi (PSERE) ;

b) les personnes disponibles ayant trouvé un emploi qui commence ultérieurement.

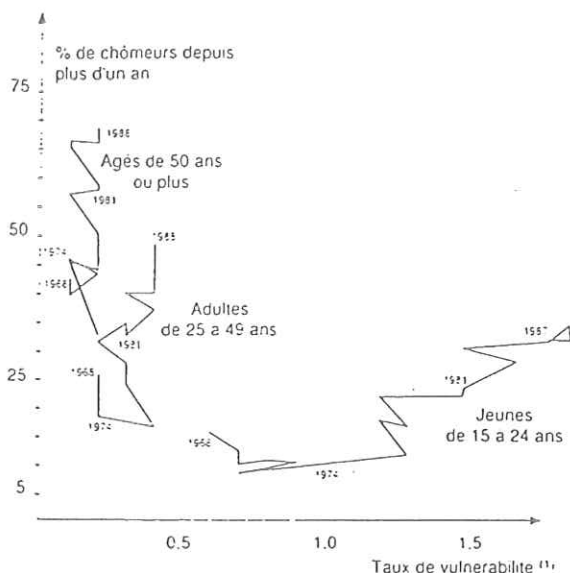
Le taux de chômage est le nombre des chômeurs au sens du BIT rapporté à la population active totale (salariés y compris contingent, non salariés, chômeurs)

Source: reconstitution de la série à partir de INSEE-Première reprenant les Enquêtes Emploi.

Au demeurant, la distinction entre vulnérabilité et inemployabilité illustre bien, d'une autre manière, la nature de la difficulté à laquelle les jeunes doivent s'affronter. L'inemployabilité correspond à la probabilité au sein d'une population de chômeurs, de trouver un emploi au cours d'une période déterminée. Plus elle est forte, plus elle traduit la difficulté d'un reclassement. La vulnérabilité pour sa part exprime la probabilité d'entrer au chômage au cours d'une période déterminée au sein d'une population donnée. Elle peut être cernée par la proportion de chômeurs de moins d'un mois d'ancienneté relativement aux actifs occupés. L'utilisation de cette grille de lecture pour retracer l'évolution du chômage révèle la caractéristique dominante de celui des jeunes (graphique 4). Si depuis la fin des années 60 leur inemployabilité a eu tendance à se redresser, c'est sans commune mesure avec l'évolution de celle de leurs aînés. C'est l'accentuation de leur vulnérabilité qui les distingue radicalement des adultes.

Toutes les indications convergent pour détacher la difficulté de l'insertion dans l'emploi comme la source première et tenace de la constitution des files d'attente de chômeurs jeunes. Dès lors il ne faut guère s'étonner que les pouvoirs publics en aient fait un des publics à privilégier dans les mesures de lutte contre le chômage.

Graphique 4 - Vulnérabilité et inemployabilité depuis vingt ans



(1) Rapport (en %) des chômeurs de moins d'un mois sur les actifs occupés.

Source: INSEE

2.2. L'efficacité contradictoire des actions spécifiques d'insertion des jeunes

Le niveau et la nature du risque d'exposition au chômage subi par les jeunes ont très tôt conduit les pouvoirs publics à leur accorder la priorité dans les politiques de lutte contre le chômage. Depuis le milieu des années 70, toute une panoplie d'instruments a été mobilisée afin de favoriser leur insertion. Si les résultats quantitatifs ne sont pas négligeables, le bilan d'ensemble suscite des appréciations contradictoires.

2.2.1. La priorité aux publics "jeunes"

Avec les chômeurs de longue durée, les jeunes forment la cible prioritaire quasi permanente des politiques spécifiques de l'emploi. Les premiers programmes d'envergure débutent dès juin 1975 sous la forme de stages de préformation (stages "Granet"). Le public visé est formé des jeunes chômeurs (16-20 ans) ayant quitté l'école sans diplôme ou avec une formation inadaptée. A partir de juillet 1977 vont se succéder trois *Pacte national pour l'emploi*, prolongés en 1981-1982 par le *Plan Avenir Jeunes*. Ces formules reposant sur des stages de formation ouverts à des jeu-

nes jusqu'à 25 ans seront infléchies par la suite afin de mieux servir les demandeurs d'emploi les moins formés. La mise en place sur l'ensemble du territoire de *Permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO)* et de *Missions locales* renforce ce dispositif. Il s'enrichit d'une nouvelle palette de stages (d'orientation approfondie, d'insertion sociale, de qualification) avant qu'à compter de mars 1986 l'accent soit mis à nouveau sur l'insertion des jeunes dans les entreprises. Les stages sont remodelés (préparation à l'emploi, d'initiation à la vie professionnelle). La promotion de ces formules repose souvent sur l'exonération totale ou partielle des cotisations sociales (à l'embauche ou pour l'apprentissage). Parallèlement dans le secteur non marchand, sous des dénominations différentes, des activités de substitution sont proposées. Les *Travaux d'utilité collective (TUC)* (1984) connaissent un essor rapide avant de se fondre (avec d'autres formules plus confidentielles) en 1990 dans les *Contrats emploi solidarité (CES)*. Jointe aux efforts de relance de l'apprentissage et à l'échec du contrat d'insertion professionnelle en 1994 visant à jouer sur la flexibilité des rémunérations (le "SMIC jeunes"), une panoplie touffue de mesures a été exploitée afin de casser le mur de l'insertion dans l'emploi (encadré). Au cours des dernières années (1994-1995), ces dispositifs spécifiques marquent cependant le pas, les pouvoirs publics accordant la priorité à l'aide au secteur marchand en privilégiant l'abaissement du coût du travail par des allègements de charges sociales. Cette réorientation jointe à la nécessité de maintenir un traitement particulier pour les chômeurs de longue durée influe vraisemblablement sur la remontée du taux de chômage des jeunes au cours de cette même période.

2.2.2. La précarité de la portée des actions

On ne saurait minimiser l'incidence quantitative de ces mesures en termes d'accès à l'activité. Ce sont plusieurs centaines de milliers de jeunes qui ont trouvé dans l'un ou l'autre de ces dispositifs, parfois en passant d'une formule à l'autre, des raisons de ne pas désespérer ou, pour les plus heureux, d'obtenir un emploi stable. Parce que l'effort financier a été important, il faut cependant s'interroger, au-delà du dénombrement des bénéficiaires, sur l'ensemble des effets d'une politique d'une telle ampleur durablement maintenue.

La première interrogation est relative à son efficacité réelle au regard de la réduction du chômage c'est à dire du rééquilibrage du marché du travail. Ces mesures, concentrées sur une partie de la population pour laquelle le coût du travail est abaissée, ne peuvent éviter que se manifeste un effet de substitution: un travailleur aidé vient remplacer un travailleur non aidé. De ce fait, l'effet net des mesures est moins important que le recensement des bénéficiaires des formules ne le suggère. Par ailleurs, la manifestation d'autres effets latéraux vient également tempérer les bilans satisfaisants. Pour une part, certes difficile à apprécier, ces dispositifs créent un véritable effet d'aubaine au sens où des entreprises qui auraient de toute manière proposé des postes de travail bénéficient des allègements de charges. Enfin, effet

Encadré - Les mesures du dispositif d'insertion et leur coût

Stage d'initiation à la vie professionnelle (SIVP) : créés en 1985, les SIVP étaient destinés aux jeunes de moins de 26 ans à la recherche de leur premier emploi. Le jeune était stagiaire de la formation professionnelle. Il suivait une formation de courte durée et était payé selon un barème allant de 30 à 60 pour cent du SMIC, dont le financement se partageait entre l'entreprise et l'Etat. Le caractère avantageux pour l'entreprise a amené des abus, certaines entreprises substituant des stagiaires à des contrats de travail, qui ont conduit à la moralisation des SIVP puis à leur remplacement par les contrats d'orientation.

Contrat d'orientation : il se substitue, à partir de 1992, au SIVP. C'est un contrat de travail, à durée déterminée, de 3 à 6 mois, non renouvelable. Il doit permettre une première expérience en entreprise pour les jeunes en difficulté d'insertion, âgés de moins de 23 ans, sans qualification, et leur faciliter l'accès à un processus de qualification et à un emploi. Les bénéficiaires suivent pendant 32 heures par mois des actions d'orientation professionnelle. Ils sont suivis par un tuteur dans l'entreprise et reçoivent une rémunération comprise entre 30 et 65 pour cent du SMIC selon l'âge. Les entreprises sont exonérées des cotisations patronales de sécurité sociale.

Contrat de qualification : contrat de travail à durée déterminée (de 6 mois à 2 ans) destiné à des jeunes de 16 à 23 ans, en principe non qualifiés, qui suivent des cours de formation, pour une durée égale au minimum à 25 pour cent de la durée totale du contrat, leur permettant d'acquies une qualification professionnelle reconnue. Le jeune est rémunéré sur une base minimale allant de 30 à 75 pour cent du SMIC et est confié à un tuteur. L'entreprise est exonérée des charges sociales.

Contrat d'adaptation : contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée avec période d'adaptation d'au moins six mois, visant à insérer le jeune de qualification de base de niveau V dans une pratique et un milieu professionnels. 200 heures de formation minimum doivent être assurées. La rémunération est égale à 80 pour cent du salaire conventionnel de l'emploi, à 100 pour cent une fois l'adaptation terminée et est toujours supérieure au SMIC. La suppression de l'exonération de 50 pour cent des cotisations sociales patronales explique le déclin de la formule après 1988.

Pour ces trois derniers contrats, la formation est financée par l'Etat, sur une part, égale à 0,3 pour cent de la masse salariale, de la contribution obligatoire à la formation professionnelle continue et sur la base d'un forfait horaire récemment porté à 60 francs.

Travaux d'utilité collective (TUC) : créés en 1984, réservés aux jeunes de seize à vingt-cinq ans, ils étaient proposés par des collectivités locales, des établissements publics ou des associations. Il s'agissait d'emplois à mi-temps, d'une durée pouvant aller de trois mois à deux ans, dont la rémunération était assurée par l'Etat (1 250 francs par mois entre 1986 et 1988) et l'organisme d'accueil (500 francs d'indemnité maximum).

Contrats emploi-solidarité (CES) : ont remplacé en 1990 les TUC. Ils permettent à une collectivité territoriale, une association ou un établissement public d'employer des jeunes sans emploi ayant des difficultés particulières d'accès à l'emploi en raison de leur faible niveau de formation initiale et des chômeurs adultes sous certaines conditions. C'est un contrat de travail à durée déterminée à temps partiel (20 heures par semaine) qui confère le statut de salarié. Il dure de trois à douze mois pour les jeunes. Le salaire est calculé sur la base du SMIC horaire. L'Etat exonère les employeurs des charges sociales et prend à sa charge 85 pour cent du salaire brut.

Contrat local d'orientation : remplace les contrats emploi-solidarité pour les jeunes de 16-17 ans sans qualification afin de les orienter vers un contrat d'apprentissage ou de qualification. Ce contrat est d'une durée de trois à six mois, rémunéré à hauteur de 30 pour cent du SMIC, pour un temps plein, exonéré de charges sociales patronales, conclu dans le même champ d'employeurs (association ou administration) que les CES. Le jeune bénéficie de 32 heures d'orientation par mois.

Contrat d'apprentissage : dans l'apprentissage, un jeune de 16 à 25 ans s'engage à passer au bout d'un à trois ans de formation alternée un examen qui va du CAP-BEP (95 % des cas) au diplôme d'ingénieur, en passant par le bac professionnel. Pour cela, il passe avec son employeur un contrat de travail à durée déterminée d'un type particulier : en contrepartie d'un pourcentage du SMIC (15 % à 75 % selon l'âge et l'année), il occupe en entreprise, sous la houlette d'un maître d'apprentissage agréé, un emploi correspondant à la qualification qu'il vise, et assiste 400 heures par an à des cours théoriques dispensés en Centre de formation des apprentis ou chez l'employeur. Le salaire versé est exonéré de cotisations sociales patronales et salariales.

Crédit formation individualisé : le CFI a remplacé progressivement en 1990-1991 les « stages 16-25 ans » mis en place en 1986 et réservés dans leur grande majorité à ces jeunes les moins qualifiés. On distinguait deux types de stages : d'une part des stages de qualification, des formations en alternance et des CES, d'autre part des stages de socialisation et de remise à niveau (« pré-qualification »). S'appuyant sur les mêmes stages, le CFI n'est pas « une mesure de plus », mais un essai de mise en œuvre d'un parcours prenant le jeune à son niveau et l'amenant par une série d'actions à une formation qualifiante. Sur les 144 000 jeunes qui s'étaient engagés dans un parcours à la fin de 1990, 48 % avaient ainsi bénéficié d'une première étape de « remobilisation » (pour les plus défavorisés), 28 % d'une « pré-qualification » et 24 % d'une « qualification ». Le passage de la première étape à la seconde semble avoir bien fonctionné. Ainsi, parmi les jeunes « remobilisés », 22 % se sont engagés ensuite dans une phase de pré-qualification et 8 % dans une phase de qualification. Pour ceux qui sont entrés en CFI par la pré-qualification, 23 % se sont engagés dans une seconde étape de qualification. En revanche, les validations finales de niveau V prévues dans le parcours CFI n'ont pas encore répondu aux espoirs de leurs promoteurs.

souvent jugé paradoxal, la création de ces emplois ne se traduit pas par une réduction à la même hauteur du chômage. La mise en place de ces mesures peut provoquer un effet d'appel c'est à dire attirer des candidats sur le marché du travail (flexion du taux d'activité). Ainsi, en 1993, il a été estimé que les 214 000 créations apparentes dans le secteur privé ont débouché sur un effet net sur l'emploi de l'ordre de 50 000 après prise en compte de l'effet de substitution (-58 000) et de l'effet d'aubaine (-108 000). En dépit de ces réserves qui en atténuent la portée effective, sur la durée, l'impact de ces dispositifs aura été important tant en terme d'emplois créés que de chômeurs évités. Pour les jeunes, avec l'amélioration de l'environnement économique, le développement de ces formules aura contribué à la réduction du taux de chômage dans la seconde moitié des années 80.

La seconde interrogation concerne les incidences systémiques du recours durable à ces dispositifs. De fait, ils contribuent à une recomposition du marché du travail et confortent son fonctionnement dualiste en installant un segment précaire. Ces emplois que l'on qualifie pudiquement d'"atypiques", ces "situations d'emploi particulières", sont constitués des différents stages et des nouvelles relations contractuelles de travail que sont l'intérim et les contrats à durée déterminée. Leur volume global est multiplié par près de 3 entre 1983 et 1995 (de 640 000 ils passent à environ 1,9 million). Leur importance au regard de la population active, bien qu'en forte progression, peut sembler encore modeste en 1995 (7,5 % contre 2,5 % en 1983). Cette approche en terme de stock ne permet cependant pas de prendre la juste mesure du rôle essentiel qu'exercent désormais ces flux d'emplois dans le fonctionnement du marché du travail. En se limitant aux années récentes, il est vrai médiocres au regard de l'activité, ils représentent parfois jusqu'à 75 % des créations nettes d'emplois. Les jeunes n'ont certes pas l'exclusivité de l'alimentation de ces flux ; ils en constituent cependant les plus gros bataillons. Plus que sur la nature ambiguë de ces emplois qui brouille les frontières traditionnelles entre emploi, chômage et inactivité, les interrogations portent sur leur capacité à déboucher sur un emploi stable et à s'extraire d'un processus d'auto-entretien d'un segment précaire. De ce point de vue, les résultats sont mitigés. Si l'on considère, en 1993, les jeunes de 21 à 25 ans occupant un tel emploi, la probabilité d'aller vers un emploi stable est de 56 % pour les hommes et de 42 % pour les femmes. Celle de se retrouver dans un emploi précaire est respectivement de 26 % et de 29 %, supérieure à celle de pointer au chômage (12 et 19 %).

Ce regard rétrospectif permet de mesurer l'importance de la dégradation du marché du travail pour les jeunes depuis vingt ans. Plus que le risque chômage auquel ils sont plus confrontés que les adultes (avec la même sévérité accrue pour le sexe féminin), les jeunes sont face à un changement structurel dans le fonctionnement du marché du travail. Pour cette raison, les stratégies d'insertion doivent évoluer car derrière ces difficultés, c'est le lien formation- emploi qui est en cause.

3. Le relâchement du lien emploi-formation

A l'exception de l'Allemagne, qui grâce à la tradition de son système unique de formation en alternance enregistre des performances supérieures en matière d'accès des jeunes à l'emploi, tous les autres pays européens éprouvent, à des degrés divers, la difficulté de l'insertion professionnelle des jeunes. La démultiplication observée dans la plupart des pays, et notamment en France, des formules de stages ambitionnant de mieux former les jeunes afin qu'il accroissent leurs chances d'accéder à un emploi, traduit le malaise ressenti collectivement et individuellement au terme de la formation initiale. Les appréciations et les attitudes sont fortement contrastées voire contradictoires, de la critique à la course aux diplômes à l'allongement de la durée des études, des reproches définitifs sur l'inertie de l'enseignement à l'incapacité à définir les besoins en qualifications de l'appareil productif à horizon de 5 à 10 ans. Ces incertitudes et ces blocages s'inscrivent sur une transformation du lien formation-emploi dont l'évolution du statut du diplôme, sans épuiser la question, illustre les changements de perspective des stratégies individuelles.

Traditionnellement, le diplôme remplit deux fonctions importantes: de protection contre le risque chômage et de promotion. Les nouvelles conditions d'état et de fonctionnement du marché du travail semblent avoir modifié la situation. Recherché, car continuant à jouer son rôle de "technique de couverture du risque chômage", le diplôme voit la pondération de ses fonctions évoluer. L'horizon de l'assurance paraît s'allonger: moins efficace à court terme, le rôle protecteur du diplôme est perçu sur l'ensemble du cycle de vie des individus. Le maintien de cette qualité assurantielle peut s'accompagner d'un coût d'opportunité que représente la réduction de la capacité de promotion sociale et professionnelle individuelle potentielle contenue dans la détention d'un diplôme.

3.1. *L'affaiblissement du rôle protecteur du diplôme*

Au cours des vingt dernières années, l'évolution des relations entre emploi et niveau de formation initiale a connu plusieurs phases. Dans les années 70, le problème ne se pose pas en raison d'un marché du travail actif. Les tensions commencent à se manifester dans les années 80 pour les moins diplômés éprouvant des difficultés croissantes pour trouver un emploi dans un contexte marqué par une stagnation de la mobilité professionnelle. Depuis le début des années 90, le ralentissement de la croissance économique complique encore plus le parcours d'insertion, rendant la situation encore plus confuse et son interprétation malaisée. L'une de ses clés réside dans l'horizon d'observation des situations car indépendamment du niveau du diplôme, c'est l'ancienneté de son obtention qui lui délivre ses vertus protectrices face au risque chômage.

3.1.1. Le niveau de diplôme et la protection contre le chômage

Que l'on se livre à des comparaisons internationales (tableau 4) ou que le regard se porte sur les observations nationales (tableau 5), tous les constats convergent pour relever le caractère discriminant du niveau du diplôme dans l'exposition des jeunes au risque chômage. Plus le diplôme est élevé, moins le taux de chômage est important. En mars 1995, un tiers des actifs de 15 à 29 ans non (ou faiblement) diplômés se retrouve au chômage. Pour les diplômés de l'enseignement supérieur ce taux n'est que de 12 % soit pratiquement un risque trois fois moins élevé, les autres niveaux de formation se situant dans des positions intermédiaires hiérarchisées selon le niveau d'études atteint.

Depuis 1975, la situation s'est détériorée pour tous les niveaux de formation. Force est cependant de constater que sur l'ensemble de la période, les écarts entre niveaux extrêmes de formation se sont creusés. Le taux de chômage des non-diplômés a été multiplié par près de 4, passant de 8,9 % à 33,2 % alors que pour les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, le coefficient multiplicateur est de 3,3, le taux de chômage s'élevant de 3,6 à 12,2 %. Après une ouverture assez rapide jusqu'en 1984, les disparités se sont réduites entre 1985 et 1990 pour se stabiliser par la suite en raison d'une progression remarquable du chômage des diplômés de l'enseignement supérieur au cours de la dernière période. Leur insertion sur le marché du travail est nettement plus lente qu'il y a vingt ans. Elle est aussi plus précaire.

Avec une efficacité absolue moindre mais tout autant d'efficacité relative, le diplôme continue à exercer sa fonction protectrice. Certains ont pu y déceler un fondement structurel émanant des sensibilités sectorielles différentielles à la crise: les diplômés exercent plus dans les services, moins exposés au risque chômage, alors que les non-diplômés interviendraient plutôt dans le secteur industriel durement touché par les reconversions et restructurations.

Tableau 4 - Taux de chômage par niveau de formation (1989)

En %	Pre-primaire et primaire	Secondaire inférieur	Secondaire supérieur	Supérieur non- universitaire	Supérieur universitaire	Katio
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[2]/[5]
Allemagne	—	13,8	6,8	3,7	4,5	3,1
Belgique	14,0	9,2	4,7	2,7	2,0	4,6
Danemark	—	12,1	7,1	4,0	3,4	3,6
Espagne	12,7	15,6	13,1	—	10,7	1,5
France	11,8	10,5	6,6	3,4	3,0	3,5
Irlande	25,8	15,1	6,6	3,9	2,6	5,8
Italie	5,9	6,8	7,7	—	4,8	1,4
Pays-Bas	13,6	7,6	4,8	4,6	5,0	1,5
Portugal	6,0	5,8	6,4	6,0	6,1	1,0
Roy.-Uni	—	10,0	5,6	2,7	2,4	4,2
États-Unis	8,5	9,1	4,6	3,3	2,2	4,1
Japon	—	7,0	6,5	7,7	2,3	3,0
Suède	—	1,4	0,9	0,9	1,0	1,4

Sources: OCDE. Statistiques de la population active et Perspectives de l'emploi.

Tableau 5 - Évolution du taux de chômage des 15-29 ans selon le diplôme (%)

	1975	1985	1990	1995
Supérieur	3,6	6,4	5,5	12,2
BAC	4,5	13,1	10,2	16,0
BEPC, CAP, BEP	5,1	17,4	13,6	19,0
Aucun diplôme, CEP	8,9	29,2	26,7	33,2
Ensemble	5,8	18,6	15,0	19,5

Source: INSEE, Enquête Emploi

Il faut y voir surtout la trace des stratégies de recrutement des entreprises. N'ayant que l'embarras du choix, elles sélectionnent des diplômés même pour des emplois ne requérant pas ce niveau de qualification car c'est le filtre le plus efficace (théorie du filtre). La détention du diplôme leur fournit une assurance sur les qualités et les capacités des candidats face à un avenir qui, au demeurant, n'est pas clairement perçu. De leur côté ces derniers utilisent leur diplôme comme un signal provoquant une éviction en cascade des moins diplômés par les plus diplômés. Ceci expliquerait un chômage plus important chez les non-diplômés.

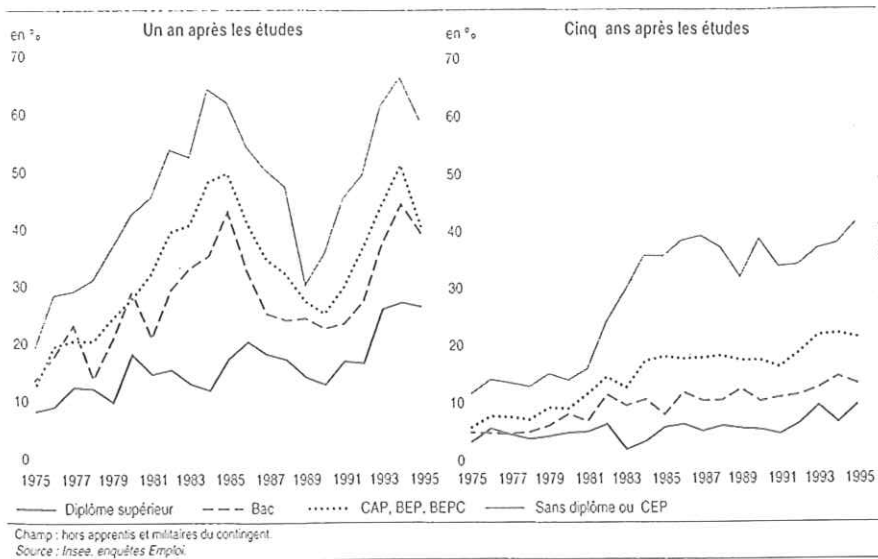
3.1.2. L'ancienneté du diplôme et la protection contre le chômage

Une autre caractéristique remarquable du fonctionnement du marché du travail réside dans la sensibilité du chômage à l'ancienneté de la présence sur le marché du travail. Dans leurs travaux, les chercheurs de l'INSEE ont pu repérer que, en début de carrière, le risque chômage est d'autant plus sensible à la conjoncture que le niveau de formation est faible (tableau 6). Pour les plus diplômés, ces mouvements conjoncturels sont d'une amplitude nettement amortie. En revanche, après cinq années d'études, la situation des non-diplômés se différencie totalement des autres formations tant en niveau qu'en profil. Si l'on peut percevoir en fin de période une remontée de la courbe des diplômés du supérieur, le mouvement ne paraît guère significatif. Avec l'estompement de l'influence de la conjoncture, le niveau de diplôme retrouve son caractère discriminant. C'est en ce sens que le diplôme constitue une protection efficace à moyen terme. Cinq ans après la fin des études, l'écart de taux de chômage entre diplômés du supérieur et non-diplômés est de 1 à 7 (5% contre 35%), sans commune mesure avec l'indication donnée par la mesure instantanée du taux de chômage selon le diplôme qui tend à en sous-estimer l'effet (écart de 1 à 3).

Toutes les observations convergent pour relever que, en France, en dépit des critiques, la détention d'un diplôme diminue l'exposition au risque chômage. Il n'en demeure pas moins qu'au cours des cinq dernières années, ce pouvoir de protection a régressé, révélant une vulnérabilité nouvelle des diplômés. Toute la diffi-

culté est de déterminer si la dégradation de leur situation traduit une évolution durable ou si elle n'est que transitoire, expression d'une surréaction conjoncturelle. Si elle n'est plus une condition suffisante, la possession d'un diplôme demeure une condition nécessaire pour se couvrir face au risque chômage. Cette interprétation est-elle transposable à la fonction de promotion individuelle traditionnellement associée au diplôme?

Tableau 6 - Taux de chômage par niveau de diplôme un an et cinq ans après la fin des études



3.2. L'affaiblissement du rôle promoteur du diplôme

La société française a la réputation d'avoir un goût prononcé pour les diplômes. L'obtention du "parchemin" est perçue comme la voie royale de l'ascension sociale et de la promotion professionnelle. De ce point de vue, la situation que vivent présentement les jeunes et leurs familles peut paraître paradoxale. En même temps que s'intensifie l'investissement en capital humain, le contexte socio-économique pousse à une sous-utilisation du diplôme et des études pouvant refléter une forme de dévalorisation de cet investissement.

3.2.1. L'intensification de l'investissement en capital humain

Jusqu'en 1980, relativement aux pays de même niveau de développement économique, la France connaît un retard relatif en matière de scolarisation secondaire et supérieure. La conjonction des efforts des collectivités publiques (enjeu macro-économique), des attentes des familles (espérance de promotion) et des préoccupations des jeunes (évitement du chômage) va déboucher sur une rapide amélioration du niveau de formation sans que le retard soit totalement comblé. Entre 1985 et 1994, le pourcentage d'étudiants dans la tranche d'âge 15-19 ans passe de 82 à 92 % et de 21 à 43 % pour celle de 20 à 24 ans (tableau 1). Ces évolutions expriment la généralisation progressive de l'accès au baccalauréat (de 34 % en 1980, la part d'une génération y accédant atteint 70 % en 1990) et l'ouverture croissante de l'enseignement supérieur (le nombre d'étudiants s'accroît de 50 % dans les années 80). Ces flux massifs d'entrées vont en outre demeurer plus longtemps à l'Université. En partie sous l'influence de redoublements en premier cycle, la durée des études s'allonge. De plus en plus d'étudiants visent un format de sortie à Bac + 5 et une proportion croissante de ceux engagés dans un cycle court (Bac + 2) tentent de prolonger leurs études. Il résulte de cet intense effort d'investissement en capital humain une nette élévation de la formation et de la qualification de la population active.

3.2.2. Une dévalorisation de l'investissement en capital humain?

Nombre d'études et d'observateurs ont relevé depuis le début des années 90 une modification des stratégies d'insertion et de pénétration du marché du travail par les jeunes les plus diplômés. Quelle que soit la catégorie de professions (employés, professions intermédiaires ou cadres), la fonction publique et les services administratifs des grandes entreprises attirent des personnels particulièrement diplômés. En revanche, les postes où la mobilité est forte, offrent d'autant plus de solutions aux jeunes dont le capital scolaire est le plus faible. La moindre ouverture de concours administratif dans la fonction publique déclenche immédiatement une pléthore de candidatures de sur-diplômés. Pour des concours de niveau Bac + 2 voire de niveau Bac, il n'est pas rare de rencontrer des candidats diplômés à Bac + 4 voire Bac + 5. On ne peut exclure que cet engouement pour le service de l'État ne soit le fait que d'une réaction conjoncturelle d'adaptation à la crise économique. Si tel est le cas, il devrait s'estomper avec le redressement de l'activité économique. Cette déqualification, qui se manifeste aussi par une dégradation relative des salaires d'embauche, peut aussi exprimer un changement complet de comportement intégrant le fait que la détérioration du marché du travail est durable. C'est un marché de demandeurs sur lequel les employeurs disposent de larges marges de manoeuvre en raison de l'abondance de l'offre de qualité. Ce changement des rapports de négociation tend à dégrader la rentabilité salariale de l'investissement en capital humain.

Cette situation pourrait également s'interpréter comme une surprime d'assurance liée à l'accroissement du risque constitué par le chômage. La garantie de percevoir un revenu certain durant tout le cycle de vie aurait pour contrepartie un droit d'entrée d'autant plus élevé que l'offre de sécurité est rationnée (nombre limité et vraisemblablement de plus en plus réduit de postes offerts aux concours).

4. Conclusion

En une génération, entre 1975 et 1995, le paysage du marché du travail auquel les jeunes font face a radicalement changé. Les raisons de manifester de l'inquiétude sont suffisamment importantes pour que progressivement le système des valeurs se soit transformé débouchant sur la remontée des valeurs conservatrices, le retour vers les solidarités familiales, les projets plus limités ou la dérive dans la précarité et la marginalité. Face à l'envolée du chômage des jeunes, les mesures déjà prises ont montré leurs limites. Pas plus que la croissance elles ne seront suffisantes, surtout dans un contexte de restrictions budgétaires, pour résorber le stock de chômeurs qui s'est constitué. D'autres voies devront être explorées qui appellent des évolutions profondes des mentalités, une refondation du rôle du travail, de sa fonction d'acquisition d'un statut social etc.

5. Bibliographie

- ANDRÉ, V.; GÉLOT, D.; LEMERLE, S.; MARCHAND, O.; ROGUET, B. (1996), "De la mi-94 à la mi-95: une embellie sur l'emploi", *Premières synthèses*, n° 129, Dares, Ministère du Travail et des Affaires sociales, reproduit dans *Problèmes économiques*, n° 2485, 11 septembre 1996.
- BALAN, D.; MINNI, Cl. (1996), "Les jeunes en mars 1995. Amélioration conjoncturelle sur le marché du travail", *INSEE Première*, n° 452, mai.
- BARBIER, B. (1994), *La persistance du chômage en Europe*, Paris, Journaux officiels, Les rapports du Sénat, n° 504, 1993-1994.
- BAUDELLOT, C.; GLAUDE, M. (1989), "Les diplômés se dévaluent-ils en se multipliant?", *Économie et statistique*, n° 225, pp. 3-15.
- "Bilan pour l'emploi en ..." (annuel), *Dossiers statistiques du travail et de l'emploi*, Ministère du Travail.
- CORNILLEAU, G.; MARIONI, P.; ROGUET, B. (1990), "Quinze ans de politique de l'emploi", *Observations et diagnostics économiques*, n° 31, avril.

- “Éducation, formation, emploi: de la théorie à l'épreuve des faits” (1993), **Problèmes économiques**, n° 2352-2353, 1er-8 décembre.
- FLORENS, J.P.; FOUGÈRE, D.; WERQUIN, P. (1990), “Durées de chômage et transitions sur le marché du travail”, **Sociologie du travail**, n° 4, reproduit dans **Problèmes économiques**, n° 2248, 7 novembre 1991.
- “Formation, passeport à renouveler” (1995), **Projet**, n° 244, hiver 1995-1996.
- FOURCADE, M. (1992), “L'évolution des situations d'emploi particulières de 1945 à 1990”, **Travail et emploi**, 2ème trimestre.
- FREYSSINET, J. (1994), **Le chômage**, Paris, La Découverte.
- GISSOT, Cl.; MERON, M. (1996), “Chômage et emploi en mars 1996. Premiers résultats de l'enquête sur l'emploi”, **INSEE Première**, n° 467, juin.
- GOUX, D.; MAURIN, E. (1993), “La sécurité de l'emploi, une priorité croissante pour les diplômés”, **Économie et statistique**, n° 261, pp. 67-77.
- INSEE (1996), “Formation, emploi, salaires” dans **L'économie française 1996**, Paris, Le livre de poche, pp. 119-146.
- MAZEL, O. (1994), “Le chômage vingt après”, **Écoflash**, n° 88, mai.
- MERON, M.; MINNI, Cl. (1995), “Des études à l'emploi: plus tard et plus difficilement qu'il y a vingt ans”, **Économie et statistique**, n° 284, pp. 9-31.
- MERON, M.; MINNI, Cl. (1996), “L'emploi des jeunes: plus tardif et plus instable qu'il y a vingt ans” dans **Données sociales 1996**, Paris, INSEE, pp. 157-164.
- MOCILNIKAR, A.T. (1996), “Rendre “actives” les dépenses d'indemnisation du chômage”, **Regards sur l'actualité**, février, pp. 11-27.
- OCDE (1993), **De l'enseignement supérieur à l'emploi**, Rapport de synthèse, OCDE.
- “Composition du chômage dans une perspective économique” (1995), **Économie européenne**, n° 59.
- “Les orphelins des “Trente glorieuses”” (1996), **Esprit**, octobre.